

nationalité congolaise (République démocratique du Congo-RDC), dont la présence sur le territoire de la République du Congo constitue une menace pour la sécurité nationale, sont expulsés du territoire national, avec interdiction d'y revenir.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 avril 2025

Raymond Zéphirin MBOULOU

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER**

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025-98 du 4 avril 2025.

M. **YANDOUMA (Léon-François)** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en République du Kenya.

Décret n° 2025-99 du 4 avril 2025. M. **OBARA**

(Philippe) est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en République Arabe d'Egypte.

Décret n° 2025-100 du 4 avril 2025.

M. **OTSALA (Urbain)** est nommé ambassadeur itinérant auprès du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

Décret n° 2025-101 du 4 avril 2025.

M. **MATANGO (Bénédict Charles Hubert)** est nommé ambassadeur itinérant auprès du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Congolais de l'étranger.

Décret n° 2025-111 du 4 avril 2025.

M. **MOLOUMBA (Grégoire)**, conseiller des affaires étrangères des cadres de la catégorie I, échelle 1, 15^e échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé directeur du centre d'analyse et de prospective.

**MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC**

Acte en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025-112 du 7 avril 2025.

Sont nommés directeurs centraux à la direction générale des comptes publics et du patrimoine :

1. Directeur du contrôle et de l'audit interne : M. **ATOULOU ANGORA (Grace Perpétue)**, inspecteur du trésor de 4^e échelon ;

2. Directeur de la reddition des comptes publics : M. **MOULOUNDOU (Garcia)**, inspecteur du trésor de 3^e échelon.

Les intéressés percevront les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

**MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 33 461 du 30 décembre 2024.

En application des dispositions de l'article 10 du décret n° 2024-130 du 27 mars 2024 susvisé, sont nommés responsables des actions des programmes budgétaires du ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, les cadres dont les noms, prénoms et fonctions suivent :

1. Programme Pilotage de la politique du ministère

- Responsable de l'action Définition de la stratégie ministérielle : M. **TSATY (Innocent Edith)**.
- Directeur des études et de la planification, responsable de l'action Coordination administrative : M. **MBOUNGOU (Alain Médard)**, directeur du contrôle et de l'orientation.

2. Programme Maîtrise d'ouvrage déléguée et construction

- Responsable de l'action Normes de construction : M. **MOUTSASSI THEOLO (Germain)**, directeur général de la construction.
- Responsable de l'action Maîtrise d'ouvrage déléguée : M. **MANKESSI (Sylvain)**, directeur de la maîtrise d'ouvrage.

3. Programme urbanisme et habitat

- Responsable de l'action Planification et aménagement urbain : M. **MONKA (Wilfrid Bruno)**, directeur du développement urbain.
- Responsable de l'action Normes d'urbanisme : Mme **BIYOU DI née NKENGUE-BIMANGO (Chancelle Espérance)**, directrice de l'architecture.

- Responsable de l'action Promotion immobilière: Madame **IBOBI** née **ITOUA (Olga Béatrice)**, directrice de l'habitat et du logement.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

**MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Acte en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025-113 du 8 avril 2025. Sont nommés directeurs centraux, les cadres dont les noms, prénoms et grades suivent :

N°	NOMS ET PRENOMS	GRADES	FONCTIONS
01	MVIRI (Guy Clotaire)	Attaché des services administratifs et financiers (administration générale) de 7 ^e échelon	Directeur des affaires administratives et des ressources humaines
02	LEMAMY (Doris)	Inspecteur du trésor de 4 ^e échelon	Directeur de l'équipement, des finances et du matériel
03	NGOULOU (Bertrand Euloge)	Assistant à l'Université Marien NGOUABI	Directeur des affaires juridiques
04	MILANDOU (Sosthène Euphrasie)	Journaliste niveau III, 8 ^e échelon	Directeur des systèmes d'information et de communication
05	AKIENE MAYOKE (Giscard)	Professeur certifié des lycées de 11 ^e échelon	Directeur du protocole et de la traduction interprétariat
06	MATANGOU (Benedict Charles Hubert)	Conseiller des affaires étrangères de 11 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directeur de la coopération avec les pays industrialisés
07	INGARA MADJINOUE (Peggy Nadège)	Attaché des affaires étrangères de 11 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directrice de la coopération avec les pays émergents
08	KONANGA (Jean Hosmolt)	Conseiller des affaires étrangères de 11 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directeur de la coopération avec les pays en développement
09	GASSAYES YOHA HASSAY MOUESSEH (Elie)	Secrétaire des affaires étrangères de 6 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directeur des organisations du système des Nations Unies
10	BOSSOKA (Thierry Lin)	Secrétaire des affaires étrangères de 7 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directeur des organisations internationales de développement
11	MATSIONA KINKOULOU (Cham Riphath Prince)	Secrétaire des affaires étrangères de 3 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directeur des organisations régionales et sous-régionales d'intégration
12	AWE (Folgina Micahelle)	Secrétaire des affaires étrangères de 4 ^e échelon du personnel diplomatique et consulaire	Directrice des partenariats multilatéraux
13	IKAMA (Daniel Erllys)	Agent spécial principal de 4 ^e échelon	Directeur de la promotion économique

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.